



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Menaces accrues au Mali et obsolescence des matériels blindés

Question écrite n° 1774

Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot interroge Mme la ministre des armées sur les risques qu'encourent les soldats français engagés dans le cadre de la force Barkhane au Mali et au Niger. Il lui rappelle qu'elle a été attaquée à 10 reprises de juillet à septembre 2017. Au printemps 2017, 37 attaques avaient été constatées, ce qui paraissait déjà élevé. Le bilan humain s'est donc alourdi. « On dénombre 15 morts parmi le personnel appartenant ou attaché à la MINUSMA (6 soldats de la paix, 1 membre du personnel civil et 8 contractants) et 34 blessés (25 soldats de la paix, 2 membres du personnel civil et 7 contractants) », selon le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres, qui précise également dans son dernier rapport au conseil de sécurité que 17 militaires français ont été blessés de juillet à septembre 2017. Le CEMAT lui-même a indiqué qu'à l'été 2017 la Force Barkhane avait été visée par un engin explosif improvisé (IED) par semaine, alors que 60 % de ses véhicules blindés ne sont pas dotés du niveau de protection nécessaire contre ce type de menace. Devant la détérioration de la situation au Sahel, il lui demande en conséquence les mesures qu'elle compte prendre rapidement pour mettre en sécurité les soldats engagés sur ce terrain.

Texte de la réponse

La stratégie de la France au Sahel a pour objectif de voir les pays partenaires du G5 Sahel (Niger, Mali, Mauritanie, Burkina Faso et Tchad) acquérir la capacité d'assurer leur sécurité de façon autonome. Cette stratégie repose sur une approche globale, incluant un volet politique et sécuritaire, mais aussi une action de développement en faveur des pays du Sahel, comme l'a rappelé le Président de la République le 19 mai 2017 à Gao (Mali). Dans ce contexte, l'opération Barkhane, lancée le 1er août 2014, s'inscrit dans une logique de partenariat avec, notamment, les forces armées des pays concernés, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'European Union Training Mission in Mali (EUTM Mali), et vise en priorité à lutter contre les groupes armés terroristes (GAT) sur l'ensemble de la bande sahélo-saharienne (BSS). A cet égard, il est précisé que les GAT évitent l'affrontement direct avec les troupes françaises, en utilisant des engins explosifs improvisés (IED) et en procédant à des tirs indirects (mortier et roquettes), ce qui fait peser une menace asymétrique sur l'ensemble des forces présentes. Afin de répondre au mieux à cette menace, la force Barkhane, qui a vu ses moyens accrus qualitativement et quantitativement, adapte en permanence ses modes d'action aux exigences opérationnelles. Le renforcement et les réorganisations successives des unités françaises opérant au Sahel intervenues depuis le printemps 2016 ont ainsi permis d'élever le niveau global de leur protection. S'agissant de la lutte contre les IED, le renforcement de la protection matérielle des militaires français dans la BSS s'est principalement traduit par la fourniture : - de véhicules de l'avant blindé (VAB) Ultima qui sont affectés en priorité sur ce théâtre au fur et à mesure de leur sortie de la chaîne de fabrication. Le standard Ultima comprend un surcroît de protection et d'équipements contre les IED, un tourelleau téléopéré permettant aux militaires de rester protégés à l'intérieur du véhicule, un ensemble de kits brouilleurs et la technologie SLATE (Système de localisation des tireurs embusqués) ; - de petits véhicules protégés (PVP) équipés au standard Mk3 qui permet une protection additionnelle contre les mines ; - de véhicules blindés hautement protégés ARAVIS anti-mines ; - et de vecteurs blindés pour la

logistique. Les capacités de lutte contre les IED ont également été améliorées notamment grâce à l'augmentation du nombre de sections du génie déployé et à la mise en place d'une section de véhicules détecteurs de mines SOUVIM (Système d'ouverture d'itinéraire miné). Pour ce qui concerne la lutte contre les tirs indirects visant les plates-formes de la force Barkhane, les capacités de protection dont disposent ces plates-formes ont été accrues au moyen de systèmes de détection et d'alerte, de trajectographie et d'observation. Les infrastructures de protection sur les différentes emprises de la force Barkhane ont également été consolidées grâce aux travaux du génie. Par ailleurs, la force Barkhane ajuste en permanence ses modes d'intervention pour lutter efficacement contre les réseaux de poseurs d'IED et les groupes terroristes à l'origine des tirs indirects. Elle est ainsi conduite à accentuer sa mobilité, sa flexibilité et sa réactivité pour mener des actions en profondeur afin de surprendre l'ennemi. Les forces françaises agissent en la matière en étroite coordination avec les forces armées des pays concernés et les unités de la MINUSMA. La résolution 2100 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 25 avril 2013, qui a prévu la création de cette mission, rappelle en effet que les soldats français sont autorisés à intervenir en appui d'éléments de la MINUSMA en cas de danger grave et imminent au Mali et plus largement au Sahel. Enfin, une attention particulière a été portée à la protection des forces dans le projet de loi de finances pour 2018. Traduisant un engagement fort du Président de la République, une dotation de 200 millions d'euros sera ainsi exclusivement destinée l'an prochain à l'amélioration des équipements de protection et à la sécurisation des emprises militaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1774

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4769

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6539